

# SYCOSERP

Syndicat Couserans Service Public



## SOMMAIRE

<i>Le SYCOSERP</i>	<i>p.2</i>
<i>Le PPG</i>	
<i>Les travaux d'entretien annuels</i>	
<i>Les travaux urgents</i>	<i>p.3</i>
<i>Compétence GEMAPI</i>	<i>p.4</i>
<i>Etude PAPI</i>	



Daniel ARTAUD  
Président du SYCOSERP

## EDITO

J'ai l'honneur de vous présenter notre premier bulletin concernant notre activité au SYCOSERP pour la gestion des rivières des bassins versants du SALAT et du VOLP et de leurs affluents.

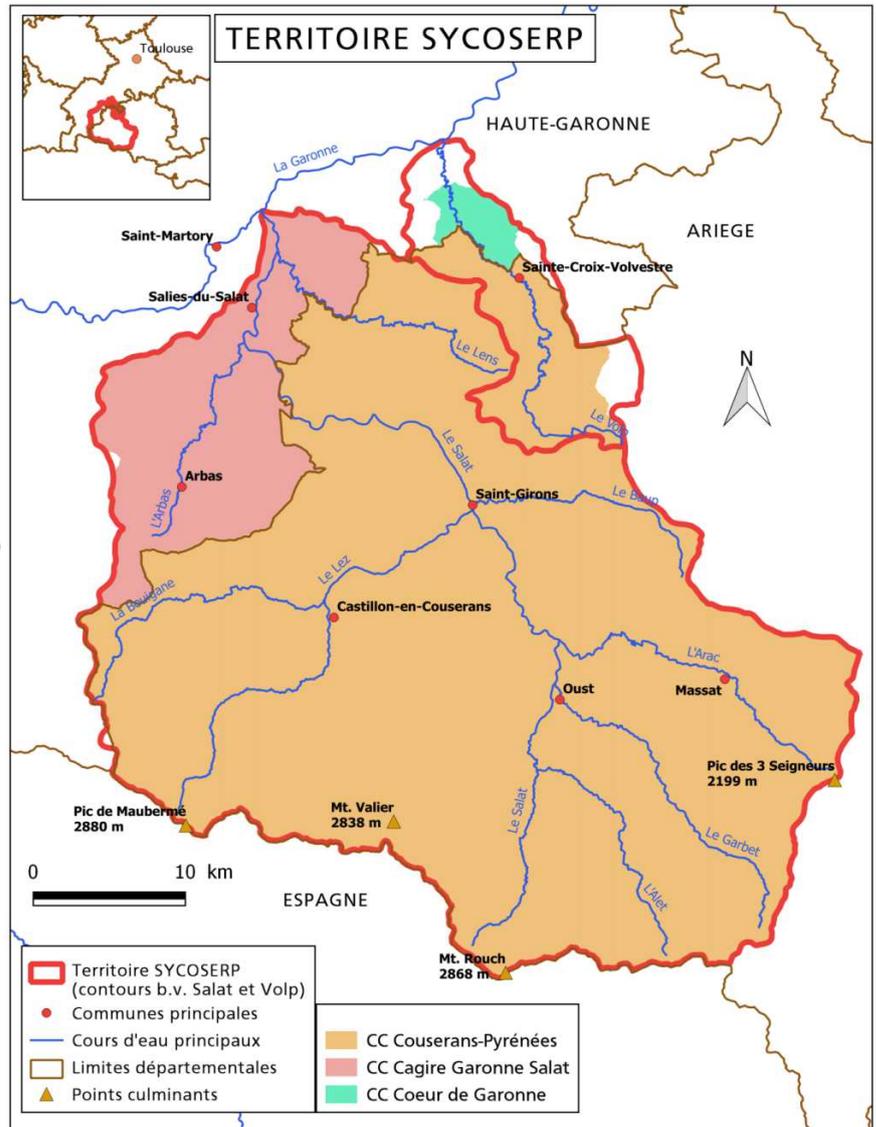
Depuis maintenant dix-huit ans, le syndicat (SYCOSERP) s'est positionné pour entretenir la végétation des berges et du lit des cours d'eau et ainsi favoriser le libre écoulement des eaux sur les territoires du Volvestre Ariégeois, Bas Couserans et Val Couserans, ainsi que la commune de Montjoie-en-Couserans.

Son territoire s'est progressivement étendu avec les adhésions de la Haute-Garonne : la Communauté de Communes de Salies-du-Salat et les Communes de Le Plan et Montberaud, suivies des autres territoires du Couserans : Saint-Girons, Castillon, Massat, Oust et la partie du Séronais concernant la rivière Baup.

A ce jour, notre Syndicat se compose de trois Communautés de Communes (sur les bassins versants du Salat et du Volp) : Couserans Pyrénées, Cagire Garonne Salat et Coeur de Garonne (sur le Volp) pour 111 communes dont 31 en Haute-Garonne.

La superficie du syndicat est de 1 710 km<sup>2</sup> pour un linéaire de cours d'eau de plus de 2 500 km dont 850 km suivis régulièrement et entretenus.

Le calendrier 2018 a été marqué par l'arrivée de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) et par d'importantes précipitations qui ont touché plusieurs secteurs : le Biros en mai, le Volvestre et le Bas-Salat en juillet. De plus en plus nous devons nous préparer à subir ces



phénomènes puisqu'en 2017, c'était le secteur d'Aulus-col de la Trappe qui était touché en juin. Dans toutes ces situations imprévisibles, le SYCOSERP a démontré au travers de ses techniciens son efficacité dans la réactivité et le professionnalisme pour la conduite d'opérations d'urgence (enlèvements d'embâcles) et le montage de dossiers de demandes de subventions exceptionnelles.

D'où l'importance, pour notre territoire à l'échelle des bassins versants du Salat et du Volp, d'avoir une cohérence de travail et de réflexion sur l'ensemble de la GEMAPI avec le transfert de la mission 5 concernant la prévention des inondations.

A ce jour, le SYCOSERP travaille en concertation avec toutes les collectivités sur ce dossier avec pour objectif la mise en place d'un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI d'Intention).

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce premier numéro.

## Le Syndicat Couserans Service Public

111 communes

**Date de création :** 2000

**Territoire d'origine :** CC Bas Couserans, Val Couserans, Volvestre Ariégeois et commune de Montjoie-en-Couserans

**Compétences exercées jusqu'au 31/12/2017 :** La gestion des cours d'eau des bassins versants du Salat et du Volp (RIVIERE) et le Transport A la Demande (TAD)

**A compter du 01/01/2018 :** Le SYCOSERP reste avec comme seule compétence la « RIVIERE » alors que le « TAD » est transféré à la CC Couserans-Pyrénées dans le cadre de la Loi NOTRe du 27/08/2015

**Composition du Conseil syndical actuel :** Daniel ARTAUD, Président; André VIDAL vice-Président ; total de 21 délégués :

- 16 délégués Communauté de Communes Couserans Pyrénées pour la partie ariégeoise des bassins du Salat et du Volp (80 communes sur 94\*) : Magalie BERNERE, Maire de Taurignan-Vieux ; Frédéric BONNEL, Maire de Rimont ; Monique BOUTONNIER, Maire de Gajan ; Ginette BUSCA, Maire de Montjoie-en-Couserans ; Christian CARRERE, Maire

d'Ercé ; Alain CAU, Maire de Mauvezin-de-Prat ; Jean-Michel DEDIEU, Conseiller municipal de Saint-Girons ; Jean-Claude DEGA, Maire d'Erp ; Jean DOUSSAIN, Maire de Sainte-Croix-Volvestre ; Jean-Marc DURAN, Maire Adjoint de Lacourt ; Patrick LAFFONT, Maire de Bordes-Uchentein ; Jean-Philippe LOUBET, Maire Adjoint de Biert ; Robert ROUDIL, Maire de Cescau ; Gérald ROVIRA, Maire Adjoint de Saint-Girons.

- 4 délégués Communauté de Communes Cagire Garonne Salat pour la partie haut-garonnaise du bassin du Salat (29 communes sur 55\*) : Roselyne ARTIGUES, Maire Adjoint de Montastruc ; Alain SOULE, Maire de His ; Solange RE, conseillère municipale de Roquefort s/Garonne ; Jean-Pierre TOLLEMER, conseiller municipal de Mane.

- 1 délégué Communauté de Communes Coeur de Garonne pour les seules communes haut-garonnaises du bassin du Volp, Le Plan et Montberaud : Michel MASSOT, conseiller municipal de Montberaud.

\* ne sont prises en compte que les communes qui versent sur les bassins du Salat et du Volp

## Le Plan Pluriannuel de Gestion ou PPG

Il s'agit de **Poutil-cadre prévisionnel de gestion** établi en 2016 par le bureau d'études GEODIAG, avec une participation des techniciens rivière pour les relevés de terrain et une forte concertation au niveau local. Il **planifie et organise les actions** à mettre en œuvre sur les bassins versants du Salat et du Volp jusqu'à la Garonne.

Prévu pour se dérouler **sur une période de 10 ans**, il sera évolutif en fonction des financements, des événements climatiques, de la réglementation, etc. Ce plan de gestion **comporte 9 axes** qui représentent l'activité du syndicat.

Les actions de chaque axe peuvent être des **études, des travaux, des expertises techniques ou bien des animations** sur des thématiques et des publics ciblés en fonction des enjeux ou problématiques rencontrés.

La plupart des interventions du syndicat (travaux, animations) se situant sur des propriétés privées, **cela nécessite l'obtention d'une autorisation administrative de l'Etat : la Déclaration d'Intérêt Général**. Elle a été obtenue en novembre 2017 pour une durée de 5 ans et est renouvelable une fois de manière à couvrir la durée du PPG qui en est la base.

## Notre mission principale : les travaux d'entretien annuels de la végétation

### Subventions :

- Agence de l'Eau : 60 %
- Conseils Dépt. 09/31 : 5 à 20 %, selon si :
- Conseil Régional : 15 %
- (ne finance que la restauration-lots 5 et 6)

### Programmation année 2017, entretien courant

♦ **Marché de travaux, sept lots attribués** : linéaire 76 kms, coût 193 244 € HT

- N°1 : Volp, affluents et Lavin = Entreprise SOFOPA; Travaux du 8 janvier au 2 février 2018.

- N°2 : Bouigane et Lez amont = Groupement NOUREAU-NAUDIN ; Travaux du 1er février au 30 mars 2018.

- N°3 : Cours d'eau du Haut-Salat = Association ISCR ; Travaux du 4 janvier au 4 avril 2018.

- N°4 : Arac et affluents = Groupement Nouveau-Naudin ; Travaux du 14 décembre 2017 au 26 janvier 2018.

- N°5 : Lez aval et affluents = Groupement Nouveau-Naudin ; Travaux du 29 janvier au 14 mai 2018.

- N°6 : Salat médian et ruisseau de Merdançon = Groupement Nouveau-Naudin ; Travaux du 13 avril au 15 mai 2018.

- N°7: Bacs alluviaux du Salat = Groupement Nouveau-Naudin ; Travaux du 12 octobre 2017 au 28 mai 2018.

♦ **Mise à disposition personnel Communauté de Communes Couserans Pyrénées** : linéaire 44 kms, coût 51 875 € HT

Avec ex-brigades de proximité des cantons d'Oust et Castillon : programme de travaux sur les bassins du Haut-Salat et du Lez du 19 décembre 2017 au 31 octobre 2018.



Le Volp-pendant travaux



La Bouigane-pendant travaux



Le Salat-pendant travaux



Le Haut-Salat-pendant travaux



Le ruisseau d'Aleu-avant travaux



Le Lez-après travaux

### Réalisation de travaux urgents

Des propositions d'interventions/actualisations du PPG suite à un évènement particulier font aussi partie de cette mission principale. Des travaux sont menés sur les secteurs les plus touchés en utilisant une enveloppe annuelle prévisionnelle prévue dans notre PPG de 28 000 € HT.

#### ♦ Orage et lave torrentielle du 2 juin 2017 sur le Haut-Garbet : coût 7 400 € HT

Le SYCOSERP a réalisé des travaux urgents d'enlèvement d'embâcles en juillet 2017 (ent. Naudin) = dégagement par une pelle mécanique d'un embâcle principal (H 4m/L 10m). En novembre, les travaux ont continué avec le dégagement (manuel/tracteur treuil) de 14 zones d'embâcles, réalisé par le personnel de la CCCP.

#### Aulus-les-Bains



#### ♦ Orage et crue du 7 mai 2018 sur le Lez : coût 11 340 € HT

Le SYCOSERP a réalisé des travaux urgents d'enlèvement d'embâcles les jours suivants (ent. Naudin) = dégagement d'une soixantaine d'arbres sur 9 zones.

#### Dégâts occasionnés par la crue et travaux d'urgence

#### Amont Sentein/Bonac-Irazein



#### Saint-Girons



#### ♦ Orage et crue du 16 juillet 2018 sur le Volvestre et le Bas-Salat : coût 6 500 € HT

Le SYCOSERP s'est rendu sur les lieux dès l'après-midi pour constater les nombreux dégâts ayant nécessité l'intervention des secours (inondations dans le village de Sainte-Croix-Volvestre dont la maison de retraite).

#### Dégâts occasionnés par la crue

#### Le Volp et ses affluents :

#### Sainte-Croix-Volvestre et alentours



#### Le Lens :



#### Le Bas-Salat : Salies-du-Salat



Des Travaux urgents ont été menés les jours suivants (ent. Naudin) = dégagement d'une soixantaine d'arbres sur 12 zones et 8 ponts.



Un état des lieux a été réalisé sous quinzaine afin de déposer une demande de subvention exceptionnelle, permettant de financer des travaux hors PPG annuel 2018.

## Prévention des inondations

### Prise de la compétence GEMAPI

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM n°2014-58 du 27 janvier 2014) a attribué au bloc communal (*in fine* aux EPCI) une compétence exclusive et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Il s'agit de concilier urbanisme, prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques.

Les quatre items de la GEMAPI (alinéas du code de l'environnement) sont :

1°- **Aménager un bassin ou une fraction de bassin hydrographique**, notamment les dispositifs de stockage dans les lacs réservoirs

2°- **Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac et plan d'eau**, y compris ses accès, **pour des motifs d'intérêt général ou d'urgence**, notamment en cas de carence généralisée des propriétaires riverains quant à leurs obligations d'entretien courant

5°- **Assurer la défense contre les inondations** et contre la mer notamment par la construction et la gestion des digues

8°- **Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines**, comprenant le rétablissement des continuités écologiques aquatiques.

Le SYCOSERP a lancé une **mission d'assistance et d'expertise** dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI par le syndicat. Cette mission a été conduite par Maître Marc, avocat spécialisé en droit sur l'Eau.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SYCOSERP comporte déjà dans ses statuts les items 1, 2, 8, de la GEMAPI, puisqu'il exerçait déjà ses missions depuis 2000 (transférées par les communautés de communes).

En septembre 2018, le SYCOSERP a demandé aux communautés de communes de lui transférer l'item 5, afin d'avoir une cohérence de travail sur ces thématiques à l'échelle des bassins versants.



Plus d'infos sur notre site  
[www.sycoserp-couserans.fr](http://www.sycoserp-couserans.fr)

### Etude Diagnostic PAPI<sup>1</sup> d'Intention<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Plan d'Actions de Prévention des Inondations

<sup>2</sup> Définition « Intention » : améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation vers un programme de mesures. La seconde phase est dite « PAPI complet » avec obtention du label.

L'étude hydromorphologique de 2016 a mis en avant **que le bassin du Salat présente beaucoup d'enjeux exposés aux risques inondation-mobilité**. Une phase de concertation a eu lieu et 50 communes sur 121 ont souhaité le lancement d'une politique de gestion et de prévention des inondations, que la compétence GEMAPI n'a fait que renforcer.

**Périmètre** : intégralité du bassin versant du Salat (cours d'eau principaux et affluents compris) soit 1 570 km<sup>2</sup>.

**Objectifs de l'étude** :

- diagnostiquer la vulnérabilité du bassin de Salat aux inondations,
- définir une stratégie de prévention du risque selon une méthode de concertation adaptée,
- élaborer un dossier de PAPI d'Intention.

**Bureau d'études** : Thomas ADELIN Conseils (44)

Devis de 23 760 € HT pour la tranche ferme

Phase 1 : Bilan de la connaissance

Phase 2 : Enjeux et définition de la stratégie

Phase 3 : Elaboration de la stratégie

Devis de 6 540 € HT pour la tranche conditionnelle

Phase 4 : Montage du dossier PAPI d'Intention

**Subventions** : 50% Etat, 15 % Agence de l'Eau et 15 % Conseil Régional

**Début de l'étude** : comité de pilotage de lancement (COFIL) le 16 avril 2018

**Présentation de la phase 1** : COFIL n°2 le 22 juin 2018

**Concertation sur la phase 1** : commissions géographiques

- le 6 septembre : commission Salat aval (Salies-du-Salat)
- le 7 septembre : commission Salat médian (Saint-Girons)
- le 10 septembre : commission Lez (Castillon-en-Couserans)
- le 11 septembre : commission Salat amont (Seix)

**Présentation de la phase 2** : COFIL n°3 le 16 octobre 2018

### L'équipe à votre écoute

**Isabelle ESCAICH**

Accueil-Secrétariat-Comptabilité

**Gilles DOMENC**

Directeur du syndicat

Technicien rivière Secteur Salat médian et aval, Lez  
 Référent GEMAPI, PAPI, Continuité écologique

**Jonathan APARICIO**

Technicien rivière Secteur Volp, Bouigane, Lens, Arbas,  
 et autres affluents du Salat médian et aval  
 Référent SIG, projets en lien avec le monde agricole

**Peggy GUERIN**

Technicienne rivière Secteur Arac et Salat amont  
 Référente biodiversité, Natura 2000, communication

Bulletin publié par le SYCOSERP

Directeur de publication : Daniel ARTAUD — Rédaction, mise en page et photos : SYCOSERP — Impression : Imprimeries FABBRO 09200 SAINT-GIRONS, sur papier PEFC, Imprim'Vert.